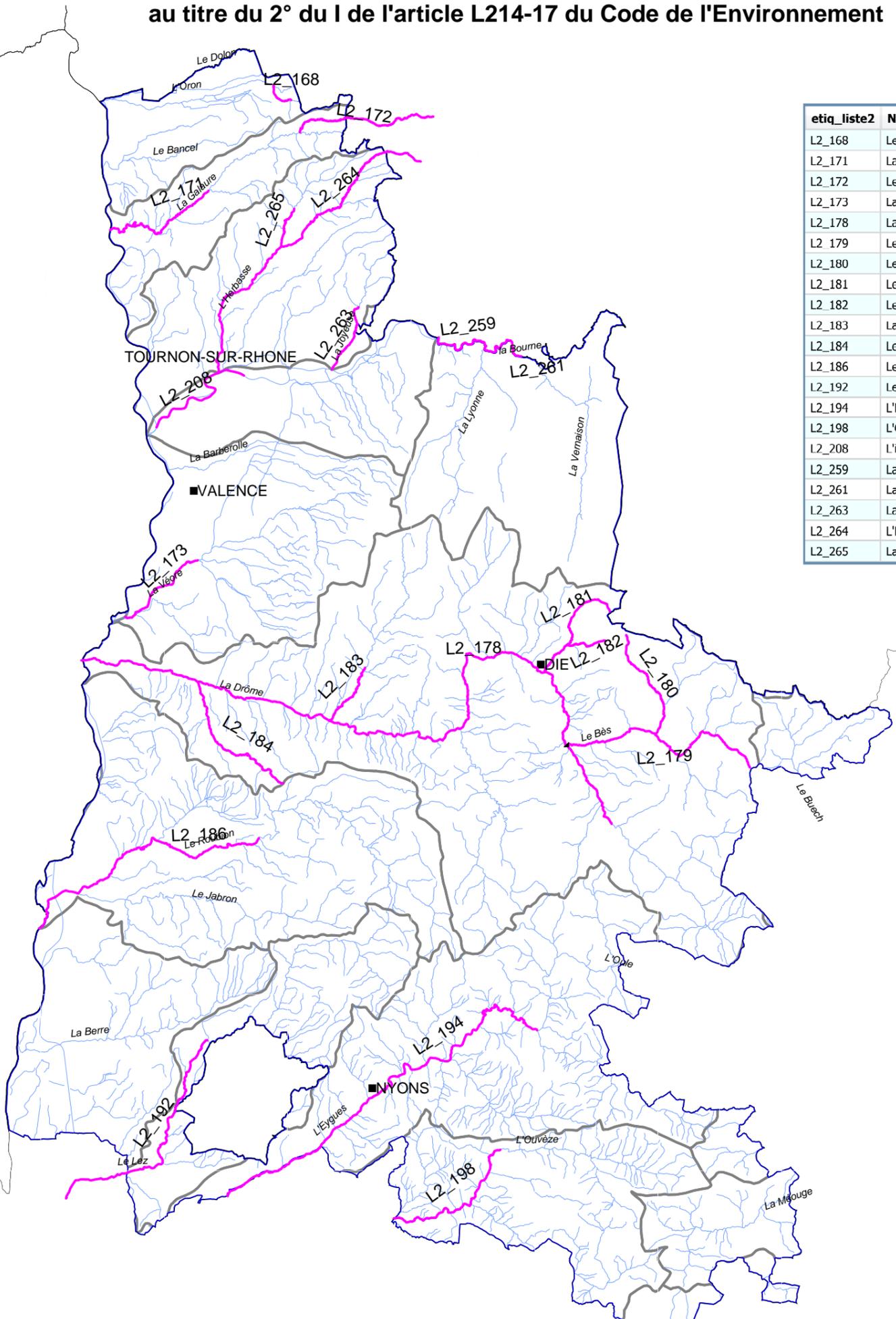


**Cours d'eau, tronçons de cours d'eau et canaux classés en liste 2
sur la Drôme
au titre du 2° du I de l'article L214-17 du Code de l'Environnement**

etiq_liste2	Nom_Liste2
L2_168	Le Ruisseau de Regrimay de L'Echatel de Saint-Didier au Dolure
L2_171	La Galaure de la Vermeille au Rhône
L2_172	Le Galaveyson
L2_173	La Véore de sa confluence avec le Pétochin jusqu'au Rhône
L2_178	La Drôme du barrage le Claps exclu (Luc-en-Diois) au Rhône
L2_179	Le Bès
L2_180	Le Ruisseau de l'Archiane
L2_181	Le Ruisseau de Meyrosse
L2_182	Le Rays
L2_183	La Gervanne de la prise d'eau canal Dérot inclus à la Drôme
L2_184	Le Ruisseau de Grenette
L2_186	Le Roubion de la Rimandoule au Rhône
L2_192	Le Lez, de la confluence avec la Chalagne jusqu'au canal de Donzère (jonction avec le canal incluse) ainsi que le Vieux Lez depuis l'amont des vannes de régulation de la CNR jusqu'au Rhône
L2_194	L'Eygues ou Aygues, de sa confluence avec L'Oule jusqu'en amont de l'Étang de Bel-Air à St-Roman-de-Malegarde (coordonnées L93 X= 854 548, Y= 6 353 493)
L2_198	L'Ouvèze du Seuil de la prise d'eau de la micro-centrale d'Ubrieux incluse jusqu'à l'entrée dans le Vaucluse (84)
L2_208	L'Isère du barrage de la Vanelle exclu jusqu'au canal d'amenée du Rhône à l'usine de Bourg-lès-Valence, canal de dérivation de Beaumont-Montoux exclu
L2_259	La Bourne de la confluence avec la Vernaison jusqu'à L'Isère
L2_261	La Vernaison de la cascade verte amont de Ste Eulalie-en-Royans à la confluence avec la Bourne
L2_263	La Joyeuse de la confluence avec L'Aygala jusqu'à l'Isère
L2_264	L'Herbasse
L2_265	La Limone depuis la confluence avec le Fermuizet jusqu'à L'Herbasse



- limite départementale
- limite du bassin Rhône-Méditerranée
- Préfecture ou Sous Préfecture